

Document n° 5

ANNEXE

- FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2018/2019 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation Champagne Ardenne publie ses états financiers pour l'exercice 2018-2019 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

- NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

FAITS SIGNIFICATIFS ET CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

- NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

- LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2018/2019

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	7068,5
Reversement de cotisations : fédération, Solidaires Locaux	2374,09
Subventions perçues	0
Autres produits d'exploitation perçues	0
Produits financiers	0
Total des ressources	4694,41

- PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION en ETP – équivalent temps plein - charge à elle de les répartir aux syndicats selon leurs besoins . Pour l'exercice 2018/2019 le syndicat Sud Education Champagne Ardenne a utilisé 0,90 ETP

- AFFECTATION (bloc suivi du tableau de la classe 1) (non concernés)
- Le résultat 2018/2019 sera porté en réserves générales pour 4377,68 €.
- AFFILIATION

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale : Solidaires Marne, Solidaires Aube, Solidaires Haute Marne, Solidaires Ardennes. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé :

- 6 euros à Solidaires Ardennes
- 6 euros à Solidaires Aube
- 10,80 euros à Solidaires Haute Marne
- La cotisation Marne sera réglée en septembre.
- Les cotisations Solidaires fonctionnent en années civiles.